

CHÂTELLERAULT LOUDUN LUSIGNAN MONTMORILLON POITIERS

PRIME DE SERVICE 2024

POUR UN MAXIMUM DE 3 JOURS D'ABSENCE UNE SURPRIME VOUS EST VERSÉE:

319,37€

NEWSLETTER

MARS 2025

MANJ ZUZJ

DANS CE NUMÉRO : PRIME DE SERVICE GESTION DU PLANNING



CHAQUE JOUR D'ABSENCE IMPACTE VOTRE PRIME DE SERVICE MAIS IL EXISTE UNE EXCEPTION...

SI VOUS AVEZ ÉTÉ HOSPITALISÉ
AU CHU DE POITIERS,
LE PRATICIEN QUI VOUS A PRIS EN CHARGE
DOIT VOUS DÉLIVRER
L'ARRÊT DE TRAVAIL INITIAL
OU SON RENOUVELLEMENT
VOUS DEVEZ ENSUITE TRANSMETTRE
CE DOCUMENT À LA PROTECTION SOCIALE.



SEULS LES STAGIAIRES
ET TITULAIRES
PEUVENT PERCEVOIR
LA PRIME DE SERVICE

66

NUMÉRO 5

Créons du lien et avançons ensemble







"100%" CNI

Florent LIÉVEAUX partage son activité entre le centre de prélèvements de la Milétrie et la CNI.

Il est élu vice-président de la CNI de la VIENNE et du CHU de POITIERS. Depuis les dernières élections professionnelles il est également membre titulaire en CSE et à la F3SCT.



<u>RÈGLES DE BASE DU PLANNING</u>

La trame de base doit figurer dans le classeur du planning de votre unité et doit pouvoir être consultée à tout moment.

La durée hebdomadaire:

La durée hebdomadaire de travail effectif ne peut excéder 48h (heures supplémentaires comprises) sur une période de 7 jours glissants ou 44h sans heures supplémentaires.

Les repos obligatoires:

- · 12 heures de repos consécutives entre deux périodes de travail (relèves non légales),
- · Un repos hebdomadaire de 36 heures minimum,
- · 4 repos par quinzaine dont deux consécutifs dont un dimanche,
- · 6 jours de travail maximum (en 7h, 7h30 ou 7h40).

La trame de base doit être déroulée sur au moins un trimestre et le planning validé porté à la connaissance des agents le 15 du mois pour tout le mois suivant.

LE CODE COULEURS*

Tout changement de planning est matérialisé par un code "couleurs":

une couleur pour les changements à la demande du cadre et une autre pour ceux à la demande de l'agent.

CHANGEMENT DE PLANNING*



En cas de changement de planning à la demande du cadre, celui-ci:

- demande systématiquement l'avis de l'agent sur sa disponibilité.
- veille à ne pas solliciter toujours les mêmes agents,
- tient compte autant que possible de la demande de l'agent pour récupérer sa journée
 - * Source : Charte de Gestion d'Équipe (CHU de Poitiers)